

RETRAITE SPORTIVE DU PAYS DE BRIVE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 FEVRIER 2026

Début de l'Assemblée Générale à 14 h 30 à l'Espace Marc Chadourne, 5 route de Lacombe

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Ordre du jour

- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 17 Février 2025
- Modifications Comité directeur
 - Cooptation nouveau membre
 - Réorganisation bureau
- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Prévisionnel 2025/2026
- Cotisations saison 2026/2027
- Questions diverses

En ouverture de l'Assemblée Générale, au nom du Comité directeur, le Président adresse ses vœux de bon rétablissement aux membres du club qui souffrent ou qui sont confrontés à la maladie et il a une pensée pour les anciens adhérents décédés et rend hommage à Claude LAPOUGE.

1. Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 17 Février 2025

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2. Participation à l'AG du 16 février 2026

Pour 109 Adhérents nous avons :

Participants : 64 présents

Pouvoirs : 20 représentés

3. Modification Comité directeur

- Cooptation nouveau membre : Jean Michel LEYMARIE
- Réorganisation du bureau
 - ✓ Daniel ADRIAN Président
 - ✓ Marie Rose LAJOINIE Vice-Présidente
 - ✓ Marie Claude BESSOUT Secrétaire
 - ✓ Agnès BOUZON Secrétaire Adjointe
 - ✓ Maryse ROVERA Trésorière
 - ✓ Françoise CLAUZADE Trésorière adjointe
 - ✓ Elisabeth BONNET Membre
 - ✓ Jean Louis CROUCHET Membre
 - ✓ Monique DUFLO Membre
 - ✓ Jeannette FARGES Membre
 - ✓ Allala GHANMI Membre
 - ✓ Jean Paul KESLER Membre

- ✓ Jean-Michel LEYMARIE Membre
- ✓ Catherine PHILIPPE Membre

La cooptation de Jean-Michel LEYMARIE et la réorganisation du bureau sont adoptées à l'unanimité. Le nouveau Comité Directeur entrera en fonctions le 1^{er} septembre 2026.

4. Rapport moral et d'activité

Lecture est faite par le Président Daniel ADRIAN.

- ✓ Question de Jean Michel LEYMARIE : Peut-on créer une activité « TAROT » ? Afin de pouvoir créer cette activité, il faut que les personnes intéressées se fassent connaître afin de bloquer les plages horaires disponibles et le lieu d'intervention. Daniel enverra un mail en ce sens très rapidement.
- ✓ Question de Marianne SYLVESTRE DE SACY : Peut-on effectuer les balades le matin lors des canicules ? Oui : à l'initiative des animateurs concernés.
- ✓ Question de Jeannette FARGES : Peut-on organiser une sortie à la journée en faisant participer les deux groupes (randonnée, balade) avec pique-nique le midi ? : OUI : Comme cela a déjà été réalisé il y a quelques années. Les dernières programmations envisagées ont dû être annulées pour raisons climatiques (Le Suc au May et Martel).

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité (PJ)

5. Rapport financier

Le rapport financier 2024/2025 est présenté par la Trésorière Maryse ROVERA.

La RSPB présente un résultat déficitaire de – 1 130.07 € au 31 Août 2025.

Depuis l'exercice 2022/2023 les contributions volontaires en nature doivent être valorisées et introduites dans l'exercice comptable. Il s'agit de la mise à disposition par la ville de Brive des équipements sportifs d'une part et d'autre part par la valorisation du travail des bénévoles au sein de la RSPB. Pour la ville de Brive, il s'agit des locaux du stade de la Garenne Verte, du local et du terrain de pétanque du stade Gaëtan Devaud, de la salle de réunion de la Maison des Sports, de la salle réservée pour le repas du club au gymnase Rollinat et de la salle qui accueille l'Assemblée Générale.

Pour l'exercice 2024/2025 le montant de la valorisation des équipements mis à notre disposition est de 22 226.75 €

En ce qui concerne le temps d'activité bénévole consacré au club par les membres du bureau ainsi que les animateurs, le montant estimé s'élève à 15 500 € (Nombre d'heures x SMIC horaire charges incluses)

Le compte de résultat de l'exercice 2024/2025, est adopté à l'unanimité (documents justificatifs en PJ)

6. Budget prévisionnel 2025/2026

- Pour 2025/2026 nous avons tenu compte des dépenses liées à la formation de 1 animateur danse. La totalité de cette formation (FIA et M2) ne pouvant pas être effectuée sur cet exercice, celle-ci se fera en 2026/2027.
- Et également la formation d'un animateur randonnée. Faute de candidat cette formation n'a pas été réalisée.
- Question : Dominique PEYRODES propose l'acquisition d'un micro-casque pour Catherine PHILIPPE. Cet achat est en cours.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2026/2027 est adopté à l'unanimité (documents justificatifs en PJ).

7. Cotisations saison 2026/2027 (proposition)

Actuellement (saison 2025/2026) le montant de la cotisation annuelle est de 96 € pour toutes les activités : (Base 63 € dont 26 € pour la FFRS, Gymnastique 22 €, Gym tonique 11 €)

Proposition de la cotisation pour la saison 2026/2027 avec une augmentation de 5 € : (Base 68 € dont 28 € pour la FFRS, Gymnastique 22 €, Gym tonique 11 €)

Détail par périodes :

- Annuelle pour la saison 2026/2027 : 101 €
 - Licence 28.00 €
 - Assurance 2.21 €
 - RSPB 37.79 €
 - Gym tonique 11.00 €
 - Gym entretien 22.00 €
- Semestrielle pour la saison 2026/2027 : 66 € (Du 1^{er} Janvier au 31 Mars)
 - Licence 28.00 €
 - Assurance 2.21 €
 - RSPB 18.79 €
 - Gym tonique 6.00 €
 - Gym entretien 11.00 €
- Trimestrielle pour la saison 2026/2027 : 48 € (Du 1^{er} Avril au 30 Juin)
 - Licence 28.00 €
 - Assurance 2.21 €
 - RSPB 8.79 €
 - Gym tonique 3.00 €
 - Gym entretien 6.00 €
- Carte découverte pour la saison 2026/2027 : 26 €
 - Licence 5.00 €
 - Assurance 1.82 €
 - RSPB 10.18 €
 - Gym tonique 3.00 €
 - Gym entretien 6.00 €

Il est rappelé que les cotisations semestrielles et trimestrielles ne concernent que la part de la cotisation encaissée par le club et qu'elles ont pour seul objectif de permettre à de nouveaux adhérents qui souhaitent adhérer ou réadhérer à compter du 1^{er} Janvier ou du 1^{er} avril de payer une cotisation réduite. En aucun cas elles ne permettent une réduction sur la cotisation payée pour l'année ni de donner lieu à un quelconque remboursement quel qu'en soit le motif. Ce serait ingérable.

Pour la saison 2026/2027 le montant de la licence FFRS sera de 30.21 €. (28.00 Licence et 2.21 € assurance). Par contre pour les années à venir, une augmentation substantielle est encore à prévoir du fait des emprunts effectués par la FFRS pour changement de tout le système informatique, acquisition de locaux et embauches nécessaires pour le bon fonctionnement de Fédération.

Pour la RSPB nous avons souhaité anticiper et diluer les augmentations de la FFRS. En ce qui concerne la gymnastique, Profession Sport qui assure les séances de gymnastique ne nous a pas communiqué son barème 2026/2027 (l'A.G. de Profession sport doit se faire en Avril ou mai).

Question de Jean CANDORET : Pourquoi la cotisation du club comporte des centimes ? Depuis 2024 la cotisation à la FFRS (28 € pour 2026/2027) et celle concernant l'assurance (2.21 €) ayant été séparées, la cotisation du club (37.79 €) est ajustée pour que la cotisation tombe sur un compte rond (68 €)

Ces propositions de cotisations sont adoptées à l'unanimité

8. Questions diverses

- Sortie annuelle 2026 : La RSPB a sélectionné une proposition de FITOUR à MOISSAC. La date retenue est le 28 Mai 2026.
 - Nous avons 49 inscrits
 - Il reste 10 places de disponibles dans le bus.
- Site INTERNET du club : Daniel rappelle la création du site Internet (rspb.fr) réalisé par Catherine et la remercie du travail effectué. Il invite tous les adhérent-e-s à s'y connecter pour trouver des informations importantes dont les balades de février et mars qui viennent d'y être ajoutées.

Fin de séance à 16 h 15

A l'issue de l'AG, la galette des rois a été très appréciée.

La secrétaire : Marie Rose LAJOINIE et le Président : Daniel ADRIAN



**CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE
DU PAYS DE BRIVE
Maison municipale des sports
8 Avenue André Jalinat
19100 BRIVE LA GAILLARDE**

Documents en PJ

- ✓ Rapport moral et d'activité
- ✓ Compte de résultat au 31/08/2025
- ✓ Bilan au 31/08/2025
- ✓ Balance de l'exercice 2024 – 2025
- ✓ Budget Prévisionnel exercice du 01/09/2025 au 31/08/2026